



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service de l'Environnement/Unité Police de l'Eau et Milieux
Aquatiques

Affaire suivie par : Franck STRUZYK

03.21.22.99.19

franck.struzyk@pas-de-calais.gouv.fr

Réf : \\ddtm62-v1-file\SER\02-Communes\Noyelles sous Bellonne-62627\Souterrain\Piezomètres\Piezo poste électrique voir
superficiel\Courrier final Pétitionnaire.odt

ARRAS, le - 2 JUIN 2026

Monsieur le directeur

Vous avez déposé, le 23 avril 2026, un dossier de déclaration concernant la régularisation d'un piézomètre de suivi de nappe dans le cadre du projet d'un poste électrique sur le territoire de la commune de NOYELLES SOUS BELLONNE. Ce dossier a fait l'objet d'un récépissé de déclaration le 23 avril 2026 (récépissé n° : DIOTA-260423-164035-122-022).

Je vous informe qu'à l'issue de l'instruction, votre dossier ne fait pas l'objet d'une opposition. En conséquence, vous êtes autorisé au titre de la loi sur l'Eau.


Je tiens à vous rappeler que ce récépissé délivré au titre de la loi sur l'eau ne vous dispense pas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Des copies de ces éléments sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de NOYELLES SOUS BELLONNE où cette opération doit être réalisée, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois, ainsi qu'à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE SCARPE AMONT et à la Sous-Préfecture d'ARRAS pour information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

l'Adjointe et Chef du Service
de l'Environnement


Delphine CHEVALIER

INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE
18 rue des deux gares
92500 RUEIL MALMAISON

